

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44621204 ; 0680639525, Sites : <http://www.mmf-France.fr> ; <http://www.marchemondiale.org>.

---

## **SOMMAIRE**

- 1 - Loi sur les violences : message du CNDF
  - 2 - Pas de bébés à la consigne - Déferlante nationale de la petite enfance samedi 29 mai dans toute la France
  - 3 - Pétition : droit d'asile pour Kiana Firouz, lesbienne iranienne vivant en Grande-Bretagne
  - 4 - Violence conjugale : à nouveau une femme assassinée - FNSF
  - 5 - Une femme obtient plus de 350 000 € d'indemnités en appel
  - 6 - Pour un foot sans hijab - Annie Sufier - LDIF
  - 7 - Inde : Crimes d'honneur : les khap panchayats défient la Constitution indienne - Françoise Lanby
  - 8 - Débat : "RSA : Rien A Signaler pour les femmes ?" - 19 mai
  - 9 - Les violences conjugales et les conséquences sur les enfants : séminaire AGIR - 31 mai
  - 10 - Colloque : Violences envers les femmes : le Non des femmes handicapées
  - 11 - Nancy Fraser - Les ambivalences du féminisme dans la crise du capitalisme : entre marchandisation, protection sociale et émancipation
  - 12 - Fête 40 ans du Féminisme à Paris
  - 13 - Radio : émission "Femmes Libres"
  - 14 - Livre : Dix ans de solidarité planétaire : perspectives sociologiques sur la Marche Mondiale des Femmes
- 

## **MOBILISATIONS**

### **1 - Loi sur les violences : message du CNDF**

Les risques d'ensablement de la proposition de loi sur les violences sont considérables. Alors que Fillon avait pris l'engagement de faire voter cette proposition de loi à cette session, elle n'est toujours pas inscrite à l'ordre du jour du Sénat. L'échéance est le 19 mai, réunion de la conférence des présidents du Sénat qui fixe l'ordre du jour. Ecrivez à vos sénateurs, sénatrices, remuez ciel et terre. CNDF

### **2 - Pas de bébés à la consigne - Déferlante nationale de la petite enfance samedi 29 mai dans toute la France**

11 février, 11 mars, 8 avril, 6 mai 2010, par milliers et par milliers les professionnel-les de la petite enfance en grève et les parents persistent et signent : la politique d'accueil de la petite enfance poursuivie actuellement signerait une régression sans précédent de la qualité d'accueil des tous petits. En effet, en accueil collectif, le décret gouvernemental ferait régresser la qualification professionnelle des équipes et le taux d'encadrement des enfants.

Plusieurs spécialistes de l'enfance ont récemment rappelé, à l'instar des professionnel-les, que : "Depuis 50 ans, on sait beaucoup mieux ce dont les bébés ont besoin pour pouvoir se socialiser, en particulier d'une très grande qualité des rencontres individuelles" et les mesures envisagées sont "contraires à tout ce qu'on a appris" (Pr Bernard Golse), "le ratio devrait être amélioré pour un meilleur accueil des enfants et des familles qui nécessitent une attention particulière" (Hubert Montagner), le décret ouvre "une sorte de brèche pour réduire sensiblement la qualité des conditions d'accueil" (Agnès Florin)

Le Haut conseil des professions paramédicales vient de voter à l'unanimité le report de l'examen du projet de décret pour « défaut de concertation ». Des élus de toute sensibilité politique prennent position contre les mesures prévues par le décret: le président du Conseil général du Haut-Rhin, le maire de Paris, le président du Conseil général du Val-de-Marne...

Parallèlement, l'Assemblée nationale vient d'adopter une proposition de loi créant les maisons d'assistante maternelle, véritables structures d'accueil collectif dérogeant à toute norme de fonctionnement et plaçant parents et assistantes maternelles dans des conditions d'insécurité juridique majeure, en laissant croire aux assistantes maternelles que cela conduira à une amélioration de leur statut et sans garantir aux enfants accueillis des conditions de sécurité affective et matérielle favorable à leur socialisation.

Nous interpellons une nouvelle fois le président de la République, qui, pas plus que son gouvernement n'a pris la peine de nous recevoir le 6 mai, pour enfin prendre en compte l'exigence unanime des parents, des professionnels et des spécialistes de la petite enfance : du retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif et de la proposition de loi sur les maisons d'assistants maternels ; d'exclusion des modes d'accueil du champ de la directive «Service» ; de rétablissement des postes d'enseignants supprimés avec leurs conséquences pour la maternelle ; d'un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance, incluant des mesures ambitieuses de formation de professionnels qualifiés

Avec le mouvement « Pas de bébés à la consigne » nous posons sur la place publique l'enjeu politique de l'accueil de la petite enfance. Nous appelons parents, professionnels, citoyens, élus, à une Déferlante nationale de la petite enfance samedi 29 mai lors de manifestations dans les grandes villes de France

*À Paris, manifestation à 14h30 départ au métro Luxembourg.*

Contact presse : 06 33 08 23 54, Mail : pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr,

<http://www.pasdebebesalaconsigne.com>

### **3 - Pétition : droit d'asile pour Kiana Firouz, lesbienne iranienne vivant en Grande-Bretagne**

*Pétition : <http://www.petitiononline.com/kianaf/petition.html>*

Pour plus d'informations, en français : <http://www.wikio.fr/news/Kiana+Firouz>

Texte de Kiana Firouz publié le 19 avril sur le blog de Maryam Namazie : Moi, Kiana Firouz, lesbienne iranienne, née à Téhéran en 1983, j'ai demandé l'asile en Grande-Bretagne, mais ma demande a été rejetée par le Home Office (service britannique de l'immigration), bien qu'ils reconnaissent le fait que je sois lesbienne. J'ai donc présenté un appel qui a été de façon incroyable refusé par le juge d'arbitrage. Selon le point de vue de mon avocat, il n'y a que peu de chances que j'ai la permission de faire appel contre la décision du juge d'arbitrage. Cela signifie que je ferai bientôt face à une expulsion.

L'homosexualité est considérée en Iran comme un péché et un crime passible de sévères sanctions. Selon la loi islamique, la récidive de ce délit est punie de mort. La peine pour lesbianisme entre personnes majeures consentantes et saines d'esprit est de 100 coups de fouets. Si l'acte est répété trois fois, la peine est à chaque fois appliquée et la peine de mort s'applique à la quatrième fois (articles 127, 129 et 130 du code pénal). Les moyens pour prouver le lesbianisme sont les mêmes que pour l'homosexualité masculine (article 128).

J'ai récemment joué un rôle dans un long métrage intitulé « Cul de Sac » qui est essentiellement basé sur l'histoire de ma vraie vie. Le film doit être diffusé en mai 2010. La bande-annonce du film a été publiée sur You Tube depuis décembre 2009 et elle a été regardée par plus de dix mille personnes rien que lors des quatre premiers jours.

La nouvelle du film a été couverte par les médias internationaux du monde entier, et en particulier par ceux de l'opposition qui sont sévèrement surveillés par les autorités iraniennes. Le film comporte des scènes d'actes sexuels qui, en eux-mêmes, me menacent de la peine de mort si je retourne en Iran. Maintenant, le seul espoir qui me reste est le soutien du mouvement LGBT.

J'espère avoir de vos nouvelles bientôt.

Traduction en français du texte de la pétition :

Kiana Firouz est une lesbienne iranienne dont la demande d'asile a été refusée par le Home Office. Son appel contre la décision du Home Office a été, sans aucune base, rejeté par le juge d'arbitrage. Pourtant, dans sa lettre de rejet de la demande d'asile le Home Office a reconnu qu'elle est lesbienne.

L'homosexualité est, en Iran, considérée selon la loi islamique comme un péché aux yeux de Dieu et comme un crime pour la société. L'Islam considère en général l'homosexualité comme le pire péché imaginable. La peine pour lesbianisme entre personnes majeures, consentantes et saines d'esprit, est de 100 coups de fouets. Si l'acte est répétée trois fois, la peine est à chaque fois appliquée et la peine de mort est s'applique à la quatrième fois (articles 127, 129 et 130 du code pénal). Les moyens pour prouver le lesbianisme sont les mêmes que pour l'homosexualité masculine ( article 128).

La Bande annonce du film « Cul de Sac » n'est d'ailleurs plus visible sur you tube car elle semblerait gêner beaucoup les autorité de la dictature iranienne elle est visible cependant sur le site iran en lutte

L'expulsion de Bitra Ghaedi dont nous avons parlé hier le 20 avril a été pour le moment reportée IKWRO (Iranian and Kurdish Women Right Organisation) a soutenu Bitra Ghaedi qui est sérieusement menacée de tomber victime d'un crime « d'honneur » si elle retourne en Iran. Bitra vient d'une famille très traditionnelle dans une région où les crimes « d'honneur » sont fréquents et où les assassins n'ont que rarement à faire face à de véritables répercussions pour leurs crimes. Si elle est expulsée, elle sera sans ressource et sans protection. Elle devait être expulsée le 20 avril à 19 heures depuis Londres.

Grâce à l'éruption volcanique en Islande et aux perturbations du trafic aérien qu'elle a causé, l'expulsion de Bitra Ghaedi a été reportée. Rien n'est acquis pourtant, et il faut profiter de ce report pour continuer la mobilisation et envoyer un maximum de courriers de protestation au Home Office (service de l'immigration britannique) et à la compagnie aérienne BMI.

## **TEXTES**

### **4 - Violence conjugale : à nouveau une femme assassinée - FNSF**

Hébergée par l'association « Soutien femmes battues », membre du réseau FNSF, Amel, jeune femme de 32 ans, mère de deux enfants de 8 et 10 ans, a été retrouvée morte dans le sous-sol d'un immeuble où elle travaillait, le jeudi 6 mai 2010 à Saint Louis en Alsace. La Fédération Nationale Solidarité Femmes tient à exprimer son soutien à sa famille et à ses enfants.

Amel avait déposé plusieurs plaintes pour menaces de mort de la part de son ex-compagnon, menaces de mort également proférées contre ses enfants. Son appartement avait été incendié il y a deux mois et elle avait trouvé refuge au sein de l'association.

Cet homme avait déjà été condamné à trois ans de prison dans le cadre d'une autre relation. Il avait l'interdiction d'approcher Amel mais continuait à la harceler par téléphone et connaissait les lieux où elle se rendait pour son activité professionnelle.

Ce n'est pas la première fois qu'une femme est ainsi tuée cette année. En effet, en France, une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint, la période de séparation étant une période « à risques ».

Ce meurtre pose à nouveau la question de l'application des mesures préconisées par la justice en matière de protection des victimes et de répression d'auteurs récidivistes, connus pour des faits de violence à l'égard d'autres femmes.

La mise en place du bracelet électronique et d'un partenariat entre police, justice et associations autour de ces situations de dangerosité avérée, devrait permettre d'améliorer la protection de ces femmes qui, malgré leur volonté de quitter la violence, continuent d'être menacées ou poursuivies par leurs ex-compagnons (appels téléphoniques malveillants, destructions de biens, coups et insultes à l'occasion des droits de visite et d'hébergement, menaces, etc.). La séparation n'implique pas l'arrêt des violences et l'ensemble des professionnel-le-s impliqués doivent rester très vigilants face à ces situations.

En cette année 2010 où la lutte contre les violences faites aux femmes a été nommée Grande Cause Nationale, il reste essentiel d'alerter sur la dure réalité de ce fléau sociétal. Certains hommes considèrent que la normalité d'une relation passe par des violences à l'encontre de leur femme, qui ne serait pas pour eux sujet de droits, ni leur égale à tous points de vue. La FNSF rappelle par ailleurs que des moyens sont indispensables pour assurer l'accompagnement et l'hébergement des victimes ainsi que des actions de communication et de prévention. Néanmoins, de nombreuses associations, qui effectuent un travail remarquable sur le terrain, n'ont actuellement pas de financements pérennes ou suffisants.

*La Fédération Nationale Solidarité Femmes regroupe 65 associations qui accueillent les femmes victimes de violences conjugales et gère le 3919, numéro national « Violence conjugale info ».*

#### **5 - Une femme obtient plus de 350 000 € d'indemnités en appel**

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) se félicite dans un communiqué du 5 mai 2010 de la décision de la Cour d'appel de Paris qui a condamné la société BNP Paribas à verser plus de 350 000 euros d'indemnités à une de ses ex-salariées discriminée en raison du sexe, de la grossesse et de la situation de famille.

Cette mère de famille avait saisi la HALDE car elle essimait avoir été victime de discrimination : « à son retour de congé parental d'éducation, elle n'avait pas retrouvé un poste similaire mais avait été affectée à un poste moins valorisant, avec une rémunération inférieure. Elle n'avait en outre pas pu bénéficier de formation de remise à niveau, ni de bilan de compétences ». Après enquête, la HALDE avait constaté « l'existence d'une discrimination salariale liée au genre, à la grossesse et à la situation de famille ». Elle avait présenté ses observations devant la Cour d'appel en mars 2010. Reprenant les observations de la HALDE, la Cour a également constaté « une inégalité générale de traitement entre hommes et femmes au sein de l'entreprise ».

Lire l'information et l'arrêt de la Cour d'appel sur le site de la HALDE

#### **6 - Pour un foot sans hijab - Annie Sufier, Présidente de la Ligue du droit international des femmes (LDIF)**

L'information est presque passée inaperçue : la Fédération internationale de football association (Fifa) a décidé de radier l'Équipe de football féminine d'Iran de la liste des participants aux Jeux olympiques de la jeunesse qui auront lieu à Singapour en août. L'exigence iranienne du port du hijab pour ses joueuses est la cause de cette exclusion, un des articles du règlement général de la Fifa

spécifiant que l'équipement de base nécessaire ne peut inclure aucun signe équivalent à une affirmation d'ordre politique religieux ou personnel.

Inutile de dire que cette décision a provoqué des réactions virulentes chez les officiels à Téhéran qui l'auraient qualifiée d'antidémocratique, d'entrave à la progression des femmes, d'atteinte aux droits fondamentaux des musulmans. Or, elle est tout le contraire de cela. C'est un acte de bon sens, une marque de courage. La Fifa, passant outre les appels du Comité olympique iranien et du Comité international olympique (CIO), signifie ainsi son adhésion à l'idéal de la charte de l'Unesco pour qui le sport est le "langage universel par excellence".

Le CIO semble avoir oublié que la règle 51 de sa propre charte stipule qu'aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique. Oubli pour les Jeux olympiques d'Atlanta en 1996 avec l'arrivée d'une tireuse iranienne voilée. Oubli face à l'épidémie de voiles islamiques en 2008 à Pékin (quatorze délégations avec des femmes voilées !). Mais sévère rappel à l'ordre pour des athlètes français qui voulaient porter un badge avec la mention : "Pour un monde meilleur". La Ligue du droit international des femmes fut alors la seule ONG à dénoncer le double langage du président du CIO, Jacques Rogge.

Le stade olympique est devenu le lieu d'un combat de géants qui n'a rien à voir avec le sport. Il s'agit de proclamer, dans l'enceinte la plus médiatisée au monde, la légitimité du relativisme culturel et la suprématie de la loi religieuse islamique qui impose l'invisibilité du corps des femmes dans l'espace public. Accepter ces conditions, c'est trahir la Marocaine Nawal el-Moutawakel, première médaillée d'or d'Afrique en 1984 aux JO de Los Angeles ou encore l'Algérienne Hassiba Boulmerka qui, en 1992 à Barcelone, malgré les menaces des islamistes, rapporta à l'Algérie sa première médaille d'or. Au nom d'une compassion mal placée, revenir sur la décision de la Fifa et accepter la présence de femmes voilées serait porter un coup fatal à celles qui refusent de mêler sport et religion et refusent l'humiliation d'un signe d'infériorité imposé par les pires dictatures.

Le monde du sport est aujourd'hui à un tournant. A travers les JO, c'est une conception des droits de la personne qui se joue. Le Comité iranien promet de mobiliser l'ensemble du monde musulman contre la Fifa. Les pressions vont donc se multiplier. Voilà pourquoi il est essentiel que toutes les fédérations sportives internationales soutiennent la Fifa et fassent basculer le CIO en faveur du respect des règlements sportifs, indépendamment des exigences religieuses. L'histoire nous a montré que la liberté se gagne aussi à travers le sport.

## **7 - Inde : Crimes d'honneur : les khap panchayats défient la Constitution indienne - Françoise Lanby**

Deux semaines après la condamnation à mort de cinq membres d'une même famille coupables d'un crime d'honneur, les conseils de village du nord de l'Inde ont fait entendre leur voix pour "préserver leurs traditions". Plus de 4000 personnes appartenant à 36 khap panchayats se sont rassemblées ce mardi dans l'Haryana, et ont décidé de défier la Constitution Indienne. Leurs revendications ? Faire passer deux amendements qui interdiraient les "mariages d'amour" non consentis par les parents, mais aussi les unions au sein de la même sous-caste ou gotra, considérés comme incestueuses. Les khap panchayats espèrent ainsi donner un poids légal aux diktats rétrogrades qu'ils imposent à leurs communautés.

Ils s'élèvent ainsi contre décision historique de la cour suprême indienne qui a décidé il y a trois semaines de condamner à mort 5 personnes accusées d'avoir commis un crime d'honneur. Les victimes, Manoj et Babli avaient ainsi été battus à mort, sur ordre de leur khap panchayat, pour s'être mariés au sein de la même gotra ou sous-caste.

Ancrés à leurs traditions, les khap panchayats s'insurgent contre l'Hindu Marriage Act de 1955, le code qui régit tous les mariages des milieux hindous, sikhs et jain. Ce texte de loi ne bannit pour

l'instant que les mariages incestueux au sens propre, pas les mariages inter-gotra. De plus, le Marriage Act autorise les "court marriage", soit une union reconnue par les autorités sans que le consentement de la communauté ne soit requis.

"Dans l'état actuel, la loi donne un certificat et assure même une protection policière pour un frère et une soeur (des membres de la même gotra, aucun lien de parenté direct, ndlr) qui se marient", déclarait mardi Om Parkash Dhankhad au quotidien The Hindu. Autre argument : les mariages inter-gotra seraient aussi à l'origine du fémicide. "Nous avons lancé de nombreuses campagnes contre le fémicide mais un amendement à l'Hindu Marriage Act qui bannirait les mariages inter-gotra serait encore plus efficace", a commenté pour le Times of India Buphinder Singh Hooda, chef du gouvernement de l'Haryana.

Du côté des opposants aux khap panchayats, l'agacement est perceptible. Le ministre de l'Intérieur, P. Chidambaram, songe ainsi depuis 2009 à réguler, via deux lois distinctes, à la fois le problème des crimes d'honneur et celui des khap panchayats, en sanctionnant sévèrement les premiers et en rendant illégaux les seconds." Dans quelques cas, si une punition exemplaire est appliquée aux auteurs de ces crimes, cela servira de message". La peine capitale prononcée contre les meurtriers de Manoj et Babli est en effet très rarement requise par la Justice indienne.

Avec le rassemblement de mardi, l'Haryana voit à nouveau sa réputation entachée par des pratiques d'un autre âge, qu'il s'agisse du foeticide ou des crimes d'honneur. Mais la décision prise par la cour suprême apparaît comme un signe d'espoir, tout comme la fermeté du gouvernement.

Après tout, l'Inde avait déjà par le passé réussi à bannir une autre "tradition" barbare, le sati ou l'immolation par le feu des veuves. Rendu illégal au 19ème siècle par les colons britanniques, le sati a définitivement disparu avec le Prevention of Sati Act de 1987, hormis quelques cas très rares.

## **COLLOQUES, RÉUNIONS, MEETING...**

### **8 - Débat : "RSA : Rien A Signaler pour les femmes ?" - 19 mai**

Le MAGE et la revue Travail, genre et sociétés organise ce débat autour de la parution du n°22/2009 de "Travail, genre et sociétés" le mercredi 19 mai 2010 de 17h à 20h, au CNRS - Site Pouchet - 59 rue Pouchet - 75017 Paris Salle de conférences

Ce débat sera animé par Rachel Silvera et réunira : Pierre Concialdi, économiste, IRES - Anne Eydoux, économiste, Université Rennes II et Centre d'études de l'emploi - Yannick L'Horty, économiste, Centre d'études de l'emploi - Hélène Périvier, économiste, OFCE - Geneviève Besson  
Cet événement, libre d'entrée, ne nécessite pas d'inscription. Un apéritif vous sera offert dans les bureaux du Mage (S.338) à l'issue du débat

*Tel 33 (0) 1 40 25 10 37*

### **9 - Les violences conjugales et les conséquences sur les enfants : séminaire AGIR - 31 mai**

Lundi 31 Mai 2010, Grand Amphithéâtre, 12, rue de l'Ecole de Médecine, 75006 ParisS, 9 heures - 12h30 - 13h30 - 17h

Ce séminaire s'inscrit dans le cadre d'un cycle de 4 séminaires organisé par la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce cycle est construit en lien avec l'Observatoire de l'Égalité femmes-hommes de la Mairie de Paris, Christine Guillemaut et le Collectif Féministe Contre le Viol, Marie-France Casalis, en collaboration avec le Laboratoire d'éthique et de médecine légale de l'Université Paris Descartes.

La question des enfants, victimes indirectes des violences au sein du couple a fait l'objet de deux séminaires. Le premier, COMPRENDRE, s'est tenu en septembre 2009. Il a permis de poser la problématique et de définir les principales caractéristiques de l'impact sur les enfants d'un couple

où l'un des deux parents exerçant des violences à l'encontre de l'autre. Vivant ce contexte de violence, impuissants à y mettre un terme, les enfants subissent de sévères psycho-traumatismes dont les conséquences peuvent être durables.

Le deuxième séminaire a eu lieu en avril 2010. Intitulé REPERER, il avait comme objectif de permettre aux professionnels de repérer les enfants en souffrance, de la petite enfance à l'adolescence, et de répertorier un certain nombre de signaux à partir desquels détecter ces situations.

Le 3<sup>ème</sup> séminaire - AGIR - permettra à chacun de connaître les moyens d'action de la Justice (Juge aux affaires familiales, Parquet des mineurs) de la Police (Brigade de protection des mineurs) et des acteurs sociaux de la prise en charge de la petite enfance et de l'accompagnement des femmes victimes de violences. Ces échanges renforceront la cohérence des modes d'intervention des uns et des autres à Paris.

A l'automne, 4<sup>ème</sup> et dernier séminaire PREVENIR : la prévention, son organisation un travail en réseau pour prendre en compte le plus tôt possible, les violences faites aux femmes dans le couple et à leurs enfants.

### **10 - Colloque : Violences envers les femmes : le Non des femmes handicapées**

La DFA organise un colloque: Violence envers les femmes, le NON des femmes handicapées. La FDFFA contribuera à la réflexion collective en traitant d'un aspect souvent oublié ou occulté : la violence à l'égard des femmes handicapées, beaucoup plus fréquente qu'on ne le pense !

Le 19 juin de 9h à 15h30 à l'espace Conférence des Diaconesses, 18 rue du Sergent Bauchat 75012 Paris Métro ligne 8 Station Montgallet

### **11 - Nancy Fraser - Les ambivalences du féminisme dans la crise du capitalisme : entre marchandisation, protection sociale et émancipation**

Jeudi 27 mai 2010, de 10h à 13h, Sciences Po, 13 rue de l'Université, Paris 7, amphitheâtre Jean Moulin.

Nancy Fraser présentera ses dernières réflexions sur les perspectives du féminisme dans le cadre de la crise actuelle du capitalisme néolibéral. En se fondant sur les théories des relations entre le marché et les institutions sociales, elle élargit les analyses du conflit entre marchandisation et protection sociale en intégrant un troisième axe : l'émancipation. Le triptyque ainsi constitué permet de surmonter les ambivalences du féminisme, dont les réflexions ont été souvent instrumentalisées par le néolibéralisme triomphant.

La réappropriation d'une protection sociale définie par des objectifs démocratiques donc participatifs, non hiérarchiques donc non oppressifs, ouvre ainsi la voie à la définition d'une nouvelle politique féministe. Nancy Fraser s'exprimera en français. Nancy Fraser est philosophe. Elle enseigne la philosophie et les sciences politiques et sociales à la New School University de New York, où elle dirige le département de philosophie.

Mondialement reconnue pour ses travaux de philosophie critique et ses apports aux théories de la justice, elle contribue à renouveler la théorie féministe.

Inscription nécessaire à : [conference.presage@ofce.sciences-po.fr](mailto:conference.presage@ofce.sciences-po.fr)

## **LECTURES, CINÉMA, SORTIES**

### **12 - Fête 40 ans du Féminisme**

Le 6 juin 2010, c'est le jour où les féministes se retrouveront pour fêter les 40 ans du mouvement de libération des femmes en musique, en chansons, en débats, en expositions photos, en projections vidéo et de toutes les manières qui leur passeront par la tête ou le corps.

La fête se déroulera de 14h à 02h dans les 3 salles de la flèche d'or, 102 bis, rue de Bagnolet, Paris 20<sup>e</sup>. M° Alexandre Dumas

Au programme : Dialecte Slam et Rap Little Ballroom Rock, invitées surprises, danse, Dominique Poggi, Mimi Bastille, les Voix Rebelles...

14h - Accueil, expo, stands ; 14h30 : débat: servitudes de la liberté/les habits neufs de la domination masculine ; 16h : musique, chansons ; 17h : Débat : l'égalité professionnelle ; 18h : musique, chansons ; 18h : musique, chansons, diaporama ; 19h30 : restauration, musique, dj's...

oute la journée, Restauration, Crèche - atelier de dessin pour les petits avec Jean-Charles - lecture avec talents-hauts, table des associations, table des livres, projections en continu de films et vidéo, Camera-box-enregistrement Live et perso/traces et témoignages), danse (si on veut, quand on veut), Expositions.

Pour réserver sa place : - Pour la journée entière de 14 à 02 heures ..... places x 15 €

- Pour la soirée seulement à partir de 20h ..... places x 8 €

- Soutien à l'association organisatrice 20 € ou plus ...

Votre billet vous sera remis à l'entrée le jour même.

Nom, Prénom, adresse, mail à renvoyer accompagné du règlement à l'ordre de 40 ans de

Mouvement à Association 40 ans de mouvement c/o REVEL 7, rue des Récollets 75010 Paris

### **13 - Radio : émission "Femmes Libres"**

- Mercredi 19 mai, 18h30-20h30, avec Marie Moinard, auteure et éditrice : Violences envers les femmes dans la BD à propos du Colloque "Violences envers les femmes : le non des femmes handicapées" organisé par Maudy PIOT, psychanalyste .

- mercredi 26 mai 18h30/20h30, avec Monique Dental du Collectif de Pratiques et de Réflexions féministes "Ruptures" pour son rapport pour la Commission Genre et Sexualité du Conseil de l'Egalité en Ile-de-France ( évaluation des politiques de lutttes contre les discriminations et inégalités femmes-hommes en Ile-de-France.).

### **14 - Livre : Dix ans de solidarité planétaire : perspectives sociologiques sur la Marche Mondiale des Femmes**

Livre de Isabelle Giraud et Pascale Dufour, Editions du Remue ménage, Montréal, Québec, 2010.

L'ouvrage sera disponible en Europe à partir du 28 mai. A la librairie du Québec à Paris 30 rue Gay Lussac, 75005 Paris ; ainsi qu'au Forum "Femmes en Marche, Femmes en lutte" des 12 et 13 juin à Montreuil.

Préface de Bérangère Marques-Pereira

- Introduction - Pour mieux connaître la Marche mondiale des femmes

- Chapitre 1 - Pourquoi et pour quoi militer dans la Marche ? : Introduire une perspective féministe partout ! Militer dans la marche et participer à l'élaboration d'un projet politique féministe à l'échelle mondiale ; Conclusion

- Chapitre 2 - Quelles sont les actions de la Marche ? : La marche : un acte fondateur ; Une « manière » MMF de se mobiliser ; Multiplicité des répertoires d'action : le choix de la diversité ; Qu'est-ce qui déterminent les choix des répertoires d'action ? ; Conclusion

- Chapitre 3 - Comment s'organiser, quels sont les moyens de ces mobilisations ? : Premier défi : l'organisation d'un événement mondial ; Second défi : l'organisation d'un mouvement mondial ; Les rencontres de Genève et de Vigo : portrait de militantes ; Conclusion

- Chapitre 4 - Quelle identité collective ? : Une identité de plus en plus féministe ; Quel militantisme féministe en héritage ? Diversité des relations avec les Etats nationaux ; La diversité des féminismes selon les espaces territoriaux ; Conclusion

- Chapitre 5 - À qui parle-t-on ? Contre qui se bat-on ? : De l'importance de bien cerner les cibles et les interlocuteurs pour mener une action collective ; La délicate question de l'ONU ; Les amis de la Marche mondiale des femmes ; La relation avec les autres groupes, réseaux et mouvements féministes ; Les perspectives d'avenir
- Conclusion - Dix ans de solidarité planétaire pour réinventer le féminisme